

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 19 septembre 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables. Le conseil renonce au délai d'avis de convocation.

Sont présents, madame la conseillère Marie Provost et messieurs les conseillers Antoine Quirion Couture, Sylvain Mallette, Joël Beaudoin, Francis Ranger, sous la présidence de monsieur le maire suppléant Lucien Thibault.

Est présent monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire suppléant Lucien Thibault constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 h 55.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le maire suppléant Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation achat VTT et la pelle à neige adaptée
4. Église – Dépôt à la signature de l'offre
5. Période de questions du public
6. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

22-09-203

3. Autorisation achat VTT et la pelle à neige adaptée

CONSIDÉRANT QUE le VTT Polaris Sport de 2003, nécessite des réparations régulières dû à son âge;

CONSIDÉRANT QU' un VTT, pleinement fonctionnel, est indispensable aux services de sécurité incendie et des travaux publics;

Il est proposé madame la conseillère Marie Provost, et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général, à acheter le VTT Canam Outlander 1000 de 2015 et la pelle à neige adaptée, pour un montant total de 16 900 \$ à monsieur Roger Blain. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

4. Église – Dépôt à la signature de l'offre

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a présenté une offre d'achat écrite à la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Martine à l'effet d'acquérir le site dont elle est propriétaire, où sont situés l'église et le presbytère pour l'utiliser à des fins municipales, mais à l'exclusion de la parcelle de terrain sur laquelle le cimetière est érigé;

CONSIDÉRANT la résolution 22-09-198, adoptée au conseil ordinaire du 12 septembre, autorisant monsieur le maire suppléant, Lucien Thibault ainsi que monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Charles Whissell, à signer cette offre d'achat aux fins de la soumettre aux représentants de la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Martine;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat a été soumise aux membres du conseil municipal pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat a été acceptée par les représentants de la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Martine;

CONSIDÉRANT le point 1.1 de l'offre d'achat stipulant un prix d'achat de 140 000 \$ et un dépôt de 70 000 \$ à la signature de celle-ci et le solde à la signature du contrat de vente devant notaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général, à établir un chèque de 70 000 \$ au nom de la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Martine et de le remettre au moment de la signature de l'offre. Ce montant est financé à partir du surplus accumulé non affecté de la Municipalité.

ADOPTÉ

5. Période de questions du public

6. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20h57.

Lucien Thibault,
Maire suppléant

Charles Whissell,
Directeur général